

0270016W
ACADEMIE DE ROUEN
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND
2 RUE PIERRE SEMARD
27031 EVREUX CEDEX
Tel : 0232236900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2020

Réuni le : 30/11/2020

Sous la présidence de : Jean-Michel Diot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Groupement comptable : Modification de la convention entre les établissements qui constituent le groupement comptable afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement de service comptable du lycée Aristide BRIAND avec les 6 autres collèges. Les établissements membres du groupement participent aux frais de fonctionnement du groupement (charges de fonctionnement et dépenses d'équipement) sous la forme d'une cotisation forfaitaire annuelle, qui s'élève à 450€ par établissement. Le versement de cette contribution s'opère sur production d'une facture établie par l'établissement siège de l'agence comptable. Les charges induites par la tenue de la comptabilité de(s) l'établissement(s) rattaché(s) sont, en particulier, les suivantes: fournitures de papier ; envois postaux ; charges du réseau informatique ; photocopies ; petite papeterie ; frais de téléphone et télécopie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0